בס״ד

GUIDE DE PESSA'H

♦ 5779/2019 ♦

פסח כשר ושמח

Avec toute notre reconnaissance

La Yéchiva Beth Yossef de Bussières

ישיבת בית יוסף

YECHIVA BETH YOSSEF

BUSSIERES

בדיקת חמץ

La recherche du *'Hamets*

- Le 14 Nissan dès la nuit tombée (cette année : jeudi soir 18 avril 2019), on devra vérifier minutieusement l'absence de *'Hamets* dans nos maisons, bureaux, locaux, voiture etc. Cette vérification doit se faire à la lueur d'une bougie.

- Avant de réciter la bénédiction de la recherche du *'Hamets*, on a l'habitude d'emballer 10 petits morceaux de pain de manière hermétique et de les disposer dans différents recoins de la maison. Au fur et à mesure que la recherche avance, on les récupèrera dans une assiette. (Il est recommandé de noter sur une feuille les endroits on a déposé les morceaux, afin de n'en omettre aucun.)

- Une bougie en main, le chef de famille récite à voix haute la bénédiction et les autres membres de la famille répondent « *Amen* ». La vérification du *'Hamets* commence ; on recherche minutieusement le *'Hamets* dans chaque recoin de la maison, tout en rassemblant les morceaux de pain disséminés ci et là.

בדיקת חמץ

La *Brakha*

ברוך אתה ה' אלו-הנו מלך העולם
אשר קידשנו במצוותיו וציונו
על ביעור חמץ

Baroukh Ata Ado-nay Elo-hénou
mélèkh ha'olam, acher kidéchanou
bémitsvotav vétsivanou 'al bi'our 'hamets

- On n'a pas le droit de s'interrompre par des paroles tout le temps de la *Bédika*, sauf pour ce qui est lié à la vérification en elle-même. Si on s'est interrompu, on récitera la *Brakha* à nouveau.

- Les lieux vendus à un non-juif pendant *Pessa'h* n'ont pas besoin d'être vérifiés. Lorsque l'on effectuera la vérification dans d'autres lieux nous appartenant, on ne récitera pas à nouveau la bénédiction.

- Le *'Hamets* éventuellement trouvé lors de la *Bédika*, les 10 morceaux de pain ainsi que le reste du *'Hamets* qui est encore en notre possession seront mis de côté pour être brûlés le lendemain matin.

ביעור חמץ

L'ANNULATION DU *'HAMETS*

- Une fois la *Bédika* achevée, on récite 3 fois la phrase suivante (qu'il est également recommandé de dire en français) :

כל חמירא וחמיעא דאיכא ברשותי, דלא חמתיה ודלא בערתיה ודלא ידענא ליה, לבטל ולהוי הפקר כעפרא דארעא

Kol 'hamira va'hami'a déïka virchouti déla 'hamité oudéla vi'arté oudéla yada'éna lé libatèl véléhévé hefkèr ké'afra déar'a

« Que toute sorte de *'Hamets* et tout levain qui se trouve en ma possession, que je n'ai pas vu ou que je n'ai pas détruit et dont je n'ai pas connaissance, soit considéré comme inexistant et sans valeur, comme la poussière de la terre. »

- Le lendemain matin (14 Nissan) avant l'heure limite, on brûle tout le *'Hamets* en notre possession avant de réciter à nouveau la phrase d'annulation du *'Hamets* ci-dessus.

- Ceux qui partent en vacances pour *Pessa'h* devront faire la *Bédika* la veille au soir de leur départ, sans réciter de bénédiction. Ils réciteront la formule de l'annulation du *'Hamets* tout de suite après. De plus, on procèdera normalement à la *Bédika*, là où on réside, le 14 Nissan au soir.